



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

Rapport d'activité 2013



DEI-Belgique

Rue Marché-aux-Poulets 30
1000 Bruxelles
Tél. : 02/203.79.08
Fax : 02/209.61.60
<http://www.defensedesenfants.be>

L'équipe est composée de Benoît Van Keirsbilck et Andrea Salcedo.
Et en 2013, nous avons bénéficié de l'aide de plusieurs stagiaires :
Ioanna Gimnopoulou (depuis octobre 2013, en charge de la
Communication) ; Mirna Strinic (juriste), Marina Colombo (juriste), Mathieu
Rolain (juriste), Achilvie Dockhet (juriste), Morgane Eeman (juriste), Aurélie
Paul (traductrice) et Magali Sasse (juriste).



Table des matières

PREMIERE PARTIE : DEI EN BELGIQUE.....	4
I. Introduction	4
II. Education aux droits de l'enfant.....	4
1. Les outils pédagogiques de 2013	4
Les outils qui ont été réalisés cette année :	5
Réflexions sur les outils	6
2. Formations et sensibilisation	7
Formations diverses	7
Interventions à des colloques, conférences au niveau national et international	8
Participation à des conférences et formations :	8
Le Certificat Interdisciplinaire en Droit de l'Enfant	9
III. Projets de DEI-Belgique au niveau national.....	9
1. Education aux droits de l'enfant	9
2. Lobby et plaidoyer	9
3. Recherche et expertise	9
Participation à des groupes de travail	9
Rencontres /groupes d'experts :	10
IV. Projets de DEI-Belgique au niveau international	11
V. Dénoncer les violations des droits de l'enfant : les recours en justice	11
1. Recours devant le Comité européen des droits sociaux : UNE VICTOIRE	11
2. L'accueil des MENA : VICTOIRE	11
3. Accueil des demandeurs d'asile : les convoyeurs attendent	12
4. Autorisation temporaire de séjour des MENA et solution durable : succès à la marge !	12
5. Détention d'enfants en centres fermés : la déception	13
VI. Communication.....	14
1. Le site internet	14
2. Facebook / Twitter	14
PARTIE II : DEI-BELGIQUE SECTION ACTIVE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL.....	15
I. L'appel pour une étude globale sur les enfants privés de liberté.....	15
II. Les formations au niveau international	15
III. Participation de Benoit Van Keirsbilck à des évènements internationaux en tant que Président du Mouvement.....	16
PARTIE III : PROJETS ET DEFIS	17
1. L'éducation aux droits de l'enfant :.....	17
2. Le projet européen : l'amélioration de la surveillance des lieux de privation de liberté des enfants	17
3. Suivi législatif et recours de principes	18
4. Communication	18
5. Notre présence au niveau européen.....	18
6. international.....	18
7. Des moyens humains et financiers.....	18



PREMIERE PARTIE : DEI EN BELGIQUE

I. Introduction

La grande nouveauté en 2013 aura été la location de bureaux propres à DEI (auparavant, on sous-louait à la CODE) et donc un plus grand espace indispensable pour le développement de l'organisation. En effet, avec la reconnaissance par l'éducation permanente, l'association a bénéficié d'une stabilité et de perspectives qui n'étaient pas présentes jusque-là.

Les conditions de travail dans deux pièces devenaient beaucoup trop exigües et limitaient les possibilités de développement.

Le pari était quelque peu risqué (et reste un défi à long terme), mais s'avérait indispensable.

Les perspectives de développement, les demandes de stage, les appuis que nous recevons, ont démontré la pertinence du choix qui a été fait.

Les conditions de travail sont nettement meilleures, ce qui favorise le bon déroulement des projets.

Par ailleurs, l'investissement qui a été réalisé par l'engagement d'une personne sur fonds propres, en plus du poste de permanent subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est avéré un choix aussi indispensable que judicieux. C'est grâce à cela qu'il aura été possible de répondre à divers appels à projets et à obtenir des subventions qui nous permettent de développer des projets d'envergure et ambitieux.

II. Education aux droits de l'enfant

1. Les outils pédagogiques de 2013

Depuis 2008, DEI réalise, 10 outils pédagogiques par an ; c'est l'une des activités principales de notre association. Une nouvelle série d'outils a été réalisée cette année.

Ces outils sont disponibles sur notre site internet (www.defensedesenfants.be) et fait également l'objet d'une publication papier diffusée auprès des bibliothèques, organisations d'éducation permanente, organisations de jeunesse, ... et à l'occasion de la présence de DEI à des conférences, des stands,...

Nous les utilisons dans le cadre des modules que nous donnons pour le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant et d'autres formations pour adultes, sur différents thèmes et destinées à différents publics.



Les outils qui ont été réalisés cette année :

1 - Les mécanismes de contrôle des droits fondamentaux dans la pratique

Cet outil vise à permettre aux acteurs clé en contact avec les enfants de connaître comprendre la mise en oeuvre des mécanismes de contrôle des droits fondamentaux, savoir dans quel cas tel ou tel mécanisme peut-être actionné et comment faire pour saisir les instances internationales des violations des droits de l'enfant.

Rédigé par : **Benoit VAN KEIRSBILCK**

2 - Le droit de l'enfant à l'image et les médias

Les limites de l'utilisation du droit à l'image de l'enfant sont très floues et les nouvelles technologies ont rendu la question plus complexe encore. A cheval entre les droits fondamentaux de l'enfant, le droit pénal, le droit civil ou encore le droit de la propriété intellectuelle, cette question reste problématique.

Rédigé par : **Laurene GRAZIANI**

3 - Les offres restauratrices prioritaires aux mesures de privation de liberté: la concertation restauratrice en groupe et la Médiation

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant prône, entre autre, comme réponse à la délinquance juvénile, l'application par priorité de mesures non-privatives de liberté dont les « offres restauratrices » analysées dans cette fiche : la « médiation » et la « concertation restauratrice en groupe ».

Rédigé par : **Achilvie DOCKETH**

4 - Le droit à l'éducation

Que recouvre ce droit ? En quoi est-il important dans la vie d'un enfant ? Ce droit est-il respecté en pratique ? L'objectif de cette fiche est, tout d'abord, de rappeler l'importance du droit à l'éducation, de voir les exigences requises pour le réaliser et d'analyser les problèmes que rencontre la réalisation du droit à l'éducation en pratique.

Rédigé par : **Magali SASSE**

5 - Mariage d'enfants

Le mariage d'enfant demeure une menace réelle et actuelle pour les droits de l'enfant dans plus d'une centaine de pays. Les victimes principales de ces mariages sont les jeunes filles. Le mariage d'enfant entraîne un grand nombre de conséquences sur les enfants qui en sont victimes; nombreux sont leurs droits qui sont violés.

Rédigé par : **Mirna STRINIC**



6 - Banque de donnée des films utilisables dans une perspective pédagogique

Les films constituent un excellent support pédagogique pour amorcer une discussion autour d'un sujet compliqué. Nous avons donc créé une liste de 10 films sur les droits de l'enfant.

Rédigé par : **Ioanna GIMNOPOULOU**

7 - La peine de mort

Quelques pays appliquent encore la peine de mort à l'encontre de faits commis par des enfants. Pourtant, cette peine est prohibée. Cette fiche vise à faire le point sur l'utilisation de la peine de mort contre des enfants, énonce les arguments utilisés par ceux qui défendent la peine de mort et tente d'y apporter une réponse.

Rédigé par : **Ioanna GIMNOPOULOU**

8 - Le trafic d'enfants

Le trafic d'enfants peut prendre des formes très diverses : l'exploitation de la prostitution ou la pornographie infantile, l'exploitation par le travail, l'exploitation de la mendicité, le prélèvement d'organes ou encore la contrainte à commettre des infractions. C'est une forme moderne d'esclavage.

Rédigé par : **Marina COLOMBO**

9 - Le droit au jeu

Tous les pédagogues reconnaissent l'importance du jeu dans l'éducation et le développement de l'enfant. Cette fiche vise à sensibiliser à l'importance du droit au jeu et à mieux en comprendre tous les aspects.

Rédigé par : **Soizic GOURIVEAU**

10 – Le Rôle des ONG dans la mise en œuvre de la CIDE

Les ONG jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la CIDE. Encore faut-il connaître les différents moyens pour pouvoir agir.

Rédigé par : **Benoit VAN KEIRSBILCK** et **Mirna STRINIC**

Réflexions sur les outils

Les thèmes ne manquent pas et il est certainement possible d'innover encore en la matière, d'aborder des sujets plus particuliers,... Il est sans doute aussi possible d'innover encore au niveau des animations et de trouver de nouvelles façons de promouvoir l'éducation aux droits de l'enfant.

Le projet d'organiser avec Jeunesse & Droit des formations qui utilisent les outils pédagogiques réalisés, ouvre de nouvelles perspectives et permet de tester réellement les outils pour les évaluer et les améliorer (trois formations co-organisées par DEI et J&D sont au catalogue de formations en 2014).

La mise sur pied d'un Comité d'accompagnement des outils pédagogiques (qui était envisagée depuis fort longtemps) est maintenant chose faite ; le Comité réunit à ce stade les personnes suivantes :

Maud Dominicy, Pascale Recht et Anneleen Van Kelecom UNICEF Belgique

Stéphan Durviaux, de la Délégation Générale aux droits de l'enfant

Soizic Gouriveau, Juriste, membre du CIDE (Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant)

Anne-Sophie Leloup, Service droit des jeunes de Bruxelles

Olivier Mottint, Enseignant / psycho-pédagogue / formation continuée

Valérie Provost de la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant)

Mathieu Rolain, Juriste, stagiaire à DEI

Julie Tolleneer, Jeunes et libres asbl

Isabelle Verbrugge, Stagiaire DEI

Bernard Van Keirsbilck, Enseignant / formation instituteurs

A ceux-ci s'ajoutent bien entendu l'équipe de DEI :

Andrea Salcedo, Sarah Grandfils, Marine Braun, Ioanna Gimnopoulou et Benoit Van Keirsbilck.

La première réunion du Comité d'accompagnement (qui s'est tenue début 2014) a montré tout l'intérêt de la démarche ; les suggestions, conseils réflexions qui en émanent constituent une aide concrète pour améliorer les outils, mieux les diffuser, mieux les faire connaître (y compris au sein des membres du Comité d'accompagnement !). Il est important de sensibiliser beaucoup plus à l'utilisation de ces outils et à leur intérêt pour des groupes divers.

En fait, les membres de ce Comité vont jouer un rôle important pour pouvoir faire connaître les outils et d'une certaine façon être nos ambassadeurs dans différents lieux.

Toujours dans l'idée de diffuser et faire connaître les outils réalisés, DEI a participé au salon des outils pédagogiques à Namur, ainsi qu'au salon de l'éducation à Charleroi où nous avons réalisé des animations pour des groupes d'enfants ou d'adultes.

2. Formations et sensibilisation

Formations diverses

Durant ces longues années d'existence, DEI a acquis une expérience et des connaissances qui sont largement reconnues et régulièrement sollicitées. C'est ainsi que l'ONG a participé, à différents groupes de travail, réunions, conférences, consultations, au niveau national et international.



Outre les formations mentionnées ci-dessus, nous avons eu l'occasion de donner les formations suivantes :

- BICE : une formation sur la mise en place de politiques de protection des enfants dans les organisations, institutions, projets et communautés, à destination des délégués des différentes sections nationales et partenaires du BICE : présentation du cadre légal international, régional et national, et les aspects pratiques de la protection des enfants: comment les lois et coutumes peuvent contribuer à protéger les enfants, ou bien les mettre davantage en danger, ou encore plus en souffrance (lenteur de procédures, etc.).
- Cours à l'école sociale Cardijn pour des étudiants en travail social : intervention sur les normes internationales de protection des enfants et les mécanismes de contrôle.
- Formation pour la Coopération technique belge pour des futurs coopérants sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement.
- Cours à l'Université du Luxembourg sur la justice des mineurs et l'enfermement des enfants (le rôle des ONG)

Interventions à des colloques, conférences au niveau national et international

- Belfast : Child Friendly Justice: Guaranteeing Children's Rights within the EU legal framework ; Practical Training on Children in the Justice System
- journée d'étude du CAL charleroi sur "Regards croisés sur l'enfermement des mineurs"
- Conférence de la Commission Nationale des droits de l'enfant : "Vers une implementation "child-friendly" du protocole de plainte à la CIDE.
- Journée d'étude organisée par l'ANCE sur l'enfermement des enfants au Grand-Duché du Luxembourg
- Conférence/débat au festival des libertés sur l'enfermement d'enfants
- Conférence à l'Académie Royale de Belgique sur les droits de l'enfant

Participation à des conférences et formations :

Outre les formations et conférences que nous donnons, les membres de l'équipe ont régulièrement l'occasion de participer à des formations, conférences,...

- Poverty and Inequality in societies of Human Rights. Council of Europe
- "Ending corporal punishment" Committee of Regions, Bruxelles
- Rencontre des ONG avec statut consultative à l'Agence des droits fondamentaux
- Rencontre annuelle de l'ENOC (Réseau européen des ombudsmans d'enfants)
- Conférence à Monaco sur les droits de l'enfant
- Conférence organisée par l'INCC sur la délinquance des mineurs
- Forum annuel sur les droits de l'enfant de la Commission européenne

Le Certificat Interdisciplinaire en Droit de l'Enfant

Le Centre interdisciplinaire en droit de l'enfant (dont DEI est co-fondateur) a organisé la cinquième édition du «Certificat Interdisciplinaire en droits de l'enfant ».

Il commence à être bien connu dans le secteur. Comme les autres années, la promotion a réuni des personnes issues de divers milieux professionnels, même si elle a été largement dominée par des personnes ayant un cursus juridique.

Par ce biais, DEI contribue à la diffusion des connaissances en la matière. Andrea Salcedo et Morgane Eeman (stagiaire) y ont participé.

III. Projets de DEI-Belgique au niveau national

1. Education aux droits de l'enfant

Voir ci-dessus, principalement la réalisation des outils pédagogiques et les formations organisées par DEI.

2. Lobby et plaidoyer

Cette année, DEI a mené des actions sur l'accès des enfants à la justice, la ratification du 3ème Protocole additionnel à la CIDE, l'interdiction des châtiments corporels en Belgique, l'enfermement des enfants migrants, la justice des mineurs et le droit à l'éducation. A titre d'exemple, elle a adressé une lettre ouverte aux autorités belges afin de souligner que la Belgique avait été condamnée par le Comité des Droits sociaux du Conseil de l'Europe pour violation de la Charte sociale européenne en raison de l'absence d'interdiction explicite des châtiments corporels envers les enfants dans la législation. DEI réalise également des rapports pour les organes des Nations-Unies ; elle a participé à l'élaboration du rapport alternatif pour le Comité contre la torture (CAT).

3. Recherche et expertise

Nous n'avons actuellement pas de recherches en cours mais nous pouvons contribuer à de nombreux groupes de travail et réflexions auxquels nous apportons notre expérience.

Participation à des groupes de travail

Nous sommes régulièrement amenés à participer à des groupes de travail et partager ainsi notre expérience (et bénéficier, bien entendu, de l'expérience des autres) :



- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant : notre premier lieu de concertation et de collaboration sur les droits de l'enfant en Communauté française.
- Commission mixte Congo : participation à un groupe de travail qui suit les projets que la Communauté française soutient au Congo (RDC).
- Plate-forme sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement qui vise à améliorer la prise en compte par les autorités belges des droits de l'enfant dans la politique de coopération au développement.
- Plate-forme justice pour tous : cette plate-forme a été réactivée en 2013 ; nous sommes devenus membres, notamment dans l'idée de travailler à l'amélioration de l'accès à la justice pour les enfants.
- Conseil d'administration du Bureau international des droits de l'enfant à Montréal : elle permet de garder des échanges d'expériences entre deux organisations actives dans le domaine des droits de l'enfant.

Rencontres /groups d'experts :

- Groupe de travail sur la détention arbitraire : expert panel to draft guiding principles for anyone to challenge the legality of arbitrary detention
- Réunion de l'INCO (Conseil des ONG pour le suivi de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants) : réalisation d'un rapport sur « Comment construire un système de justice des mineurs non-violent »
- Assemblée générale du Panel interagences des Nations Unies sur la justice juvénile : les discussions portent notamment sur l'assistance technique à procurer aux Etats dans le domaine de la justice des mineurs
- Commission nationale des droits de l'enfant : groupe de travail sur le Protocole optionnel n°3 de la Convention des droits de l'enfant sur le mécanisme de plaintes individuelles ; participation à l'élaboration de l'avis de la CNDE
- Rencontre avec des représentants des différents pays de l'UE pour présenter le 3^{ème} Protocole à la CIDE (rencontre organisée par la Commission européenne)
- Réunion d'experts à Genève organisée par l'OHCHR sur les droits de l'Homme des jeunes (travaux visant à rédiger une Convention internationale des droits des jeunes)
- Réunion d'experts à Genève : mainstreaming of children's rights
- Rencontre avec le CPT (lors de leur venue en Belgique à l'occasion de leur mission d'inspection des lieux de privation de liberté, entre autres des enfants).
- Réunion avec le Gouvernement Suisse à Berne sur l'application de l'OPIC (OP3) en Suisse
- Consultation d'experts à Vienne sur les stratégies modèles pour lutter contre la violence dans les systèmes de justice des mineurs
- Comité d'accompagnement d'une recherche commanditée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et réalisée par EUROCHILD sur la participation des enfants aux décisions publiques
- Mission au Congo dans la délégation officielle de la Communauté française pour promouvoir les mesures non privatives de liberté.

IV. Projets de DEI-Belgique au niveau international

Comme indiqué plus haut, DEI-Belgique participe à nombre de rencontres et groupes de travail en vue de partager son expertise au niveau international.

En outre, en 2013, nous avons introduit un projet en vue d'obtenir un financement de la Commission européenne (DG Justice). Il s'agit d'un projet visant à améliorer les mécanismes de surveillance des lieux de détention d'enfants et de plainte accessibles aux enfants privés de liberté ; avec pour objectif final de réaliser un guide pratique à l'attention des instances chargées du contrôle des lieux de détention.

Nous avons obtenu une réponse favorable (ce qui nous fait énormément plaisir !) et le projet a démarré en début 2014 ; il a une durée de 2 ans, implique la participation de 14 partenaires dans différents pays européens et de 10 experts internationaux.

Nous avons aussi introduit d'autres projets en 2013 (et d'autres en début 2014), principalement auprès de la Commission européenne. Nous attendons des réponses à ces diverses demandes. Il s'agit de projets liés à la question de l'audition des enfants en justice, l'assistance juridique aux jeunes, la justice adaptée aux enfants,...

V. Dénoncer les violations des droits de l'enfant : les recours en justice

DEI, en collaboration avec le Service droit des jeunes de Bruxelles et certaines autres organisations telles que la Ligue des droits de l'Homme, l'UNICEF, ATD Quart-Monde, la CODE, a introduit plusieurs recours en justice pour contester de nouvelles législations et pratiques qui nous paraissent contraires à la Convention internationale des droits de l'enfant :

1. Recours devant le Comité européen des droits sociaux : UNE VICTOIRE

La plainte devant le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour non-respect par la Belgique de la Charte sociale européenne qui prévoit notamment le droit des enfants à la protection, pour dénoncer cette situation de non-accueil touchant les mineurs étrangers non accompagnés en séjour irrégulier ou demandeurs d'asile et les mineurs étrangers accompagnés en séjour irrégulier, avait fait l'objet d'une décision sur le bien-fondé : le Comité des droits sociaux avait jugé que la Belgique violait la charte sociale européenne en ne garantissant pas un accueil adéquat aux mineurs étrangers, accompagnés ou non.

Cette décision, prononcée fin 2012 a été rendue publique en 2013. On peut dire qu'elle aura participé à l'amélioration de la situation des enfants concernés en garantissant mieux leur accès à l'accueil.

2. L'accueil des MENA : VICTOIRE

L'action en référé contre l'Etat belge pour non-respect du droit à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés avait débouché sur une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle sur la



question de l'intérêt d'une association à agir en justice pour défendre les droits fondamentaux d'un groupe d'enfants.

La Cour constitutionnelle a relevé une discrimination entre associations qui poursuivent comme but la défense des droits fondamentaux selon qu'elles se soient vues ou non reconnaître par une loi la possibilité d'introduire une action en justice pour défendre son but statutaire. Seules ces associations peuvent introduire une action en justice en invoquant un intérêt collectif lié à la protection des libertés fondamentales. La Cour estime toutefois qu'il appartient au législateur d'intervenir pour préciser à quelles conditions ces associations peuvent exercer un recours en justice.

Cette décision est fondamentale. En effet, elle ouvre la voie à toutes les associations défendant des droits fondamentaux, d'agir en justice pour défendre des principes généraux. Il s'agit maintenant d'obtenir du (futur) gouvernement qu'il dépose un projet de loi pour tirer les enseignements de cette décision.

3. Accueil des demandeurs d'asile : les convoyeurs attendent

Le recours en annulation introduit le 25 septembre 2012 contre la loi du 19 janvier 2012 modifiant la législation concernant l'accueil des demandeurs d'asile est toujours pendant ; c'est un délai anormalement long qui ne s'explique à première vue pas. Le recours était justifié par le fait que cette loi :

- Supprime le droit à l'aide matérielle des demandeurs d'asile qui introduisent une deuxième demande d'asile, tant que le dossier n'a pas été transmis par l'Office des étrangers au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, en ce compris quand il s'agit de familles avec enfants à charge ;
- Supprime le droit à l'aide sociale des demandeurs d'asile qui introduisent une deuxième demande d'asile, en ce compris les familles avec enfants à charge ;
- Supprime le droit à l'aide matérielle des demandeurs d'asile pendant les recours devant le Conseil du Contentieux des Etrangers ou devant le Conseil d'Etat ;
- Supprime le droit à l'aide sociale et à l'aide médicale urgente (donc à toute forme d'aide !) aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et aux membres de leur famille, pendant les trois premiers mois de leur séjour.

4. Autorisation temporaire de séjour des MENA et solution durable : succès à la marge !

La Cour a tranché ce recours le 18 juillet 2013 ; pour rappel, il s'agissait d'un recours en annulation à contre une loi du 12 septembre 2011 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue de l'octroi d'une autorisation de séjour temporaire au mineur étranger non accompagné en ce que cette loi :

- Définit le « Mineur étranger non-accompagné » (MENA) uniquement comme un ressortissant d'un pays non membre de l'Espace économique européen et ne prévoit ainsi nullement le traitement à appliquer au cas d'un mineur non accompagné provenant d'un Etat membre de



l'Espace économique européen, les excluant ainsi de toute protection particulière dont ils ont pourtant besoin.

- Confie au Service des tutelles l'identification des MENA arrivant en Belgique, dont leur âge, alors que ceci devrait relever d'une juridiction et pas d'une administration ;
- N'accorde pas suffisamment d'importance à l'intérêt supérieur de l'enfant dans la recherche d'une solution durable pour un MENA, exclut de facto le regroupement familial en Belgique (que les parents rejoignent leur enfant établi en Belgique) ;
- Limite les possibilités d'introduire une demande de séjour si une demande d'asile est en cours (alors qu'il est fondamental, s'agissant d'un enfant, que les procédures soient diligentées le plus vite possible) ;
- Confie à l'Office des étrangers le droit de statuer sur la solution durable à appliquer dans l'intérêt de l'enfant alors que cette administration n'a aucune compétence à se prononcer sur cette notion.

Ce qui transparait principalement de cet arrêt est que le MENA est d'abord traité comme un étranger avant d'être traité comme un mineur. La Cour ne remet pas fondamentalement en cause la différence de traitement entre les mineurs belges et les mineurs étrangers d'une part et les MENA européens et non européens d'autre part. Pourtant, quelle que soit sa nationalité, un MENA est avant tout un enfant ! Sa nationalité ne doit pas peser plus que son âge et il mérite d'être protégé en tant que personne vulnérable étant donné, qu'en plus, il arrive seul ou sans représentant légal sur notre territoire. La décision ne fait droit à nos demandes que de manière très marginale et renvoie vers le législateur pour régler le fait que les MENA européens ne bénéficient pas de protection. Le législateur s'est saisi du problème mais en y apportant une réponse insatisfaisante.

5. Détention d'enfants en centres fermés : la déception

Un arrêt a été rendu suite au recours en annulation contre la loi du 16 novembre 2011 qui permet de nouveau la détention d'enfants étrangers en vue de les empêcher de pénétrer sur le territoire ou de les éloigner du territoire.

A notre grand regret, la Cour constitutionnelle (Arrêt n° 166/2013 du 19 décembre 2013) a validé la détention d'enfants innocents dont le seul crime est d'être nés en Belgique sans titre de séjour ou d'accompagner leurs parents non autorisés à séjourner dans le Royaume.

Elle ignore ainsi délibérément les injonctions répétées du Comité des droits de l'enfant, qui est l'interprète au plus haut niveau de la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par la Belgique. Pour la Cour, il suffit aux autorités de prétendre que le centre est « adapté aux familles » et que l'enfermement des enfants est indispensable, pour légitimer celui-ci.

Certes, la Cour rappelle qu'un enfant ne peut être enfermé dans un lieu prévu pour les adultes et dans les mêmes conditions que ceux-ci, et qu'il ne peut être enfermé que pour une durée la plus courte possible. Elle refuse cependant d'admettre qu'un lieu de détention pour étrangers n'est jamais adapté aux besoins des enfants.

Par cette décision, la Cour constitutionnelle fait preuve d'une naïveté coupable en prenant pour argent comptant le fait que les travaux préparatoires de la loi prévoient que « *la possibilité de priver les parents de leur liberté (...) doit être mise en œuvre sans que les enfants mineurs en subissent les conséquences* ».

Nous devons continuer à être vigilants et, si nécessaire, aider des enfants à s'adresser aux instances internationales, dont le Comité des droits de l'enfant qui pourra bientôt recevoir des plaintes individuelles.

VI. Communication

1. Le site internet

Vitrine indispensable de toute association, le site internet avait besoin d'un sérieux coup de jeune. Et c'est maintenant chose faite. Grâce à l'aide Ioanna (et du reste de l'équipe !) nous avons pu mettre notre nouveau site en ligne fin 2013. S'il nécessite encore différents toilettages et améliorations, qui sont en cours, nous pouvons dire qu'il répond très largement à nos attentes. Reste à le mettre à jour et à l'alimenter régulièrement !

2. Facebook / Twitter

Depuis 2011, DEI s'est doté d'une page Facebook. Elle est régulièrement alimentée sur toutes les questions relatives aux droits de l'enfant. Les réseaux sociaux sont un atout car ils permettent véritablement de diffuser les informations et de toucher de nombreuses personnes. En 2013, c'est principalement Ioanna Gimnopoulou qui a alimenté la page. Notre page est suivie par près de 450 personnes (fin 2013) ; on devrait arriver à la barre des 500 en 2014 (voire plus, si on continue sur notre lancée).

Par ailleurs, DEI dispose d'un compte « Twitter » qui permet de diffuser des informations « en temps réel ».



PARTIE II : DEI-BELGIQUE SECTION ACTIVE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL

I. L'appel pour une étude globale sur les enfants privés de liberté

DEI a lancé en 2013 un appel à l'Assemblée générale des Nations Unies pour la réalisation d'une étude globale sur les enfants privés de liberté (tous types de privation de liberté, dans tous types d'institutions, lieux, contextes,...).

L'idée est d'obtenir que le Secrétaire Général des Nations Unies désigne un expert indépendant chargé de conduire une telle recherche au niveau mondial pour faire un état des lieux du nombre d'enfants détenus, du contexte de détention, des conditions de vie, du respect des droits des enfants détenus et des perspectives de réintégration.

Ce projet est particulièrement ambitieux ! Il s'inspire de ce qui a déjà été réalisé par les NU sur les enfants dans les conflits armés et sur la violence à l'encontre des enfants.

En vue d'obtenir une telle résolution de l'Assemblée générale, DEI a constitué un panel l'ONG qui soutiennent l'appel (plus de 35 ONG ont ainsi rejoint ce panel) et a obtenu l'appui de différentes instances importantes : le Comité des droits de l'enfant, le Sous-Comité de prévention de la torture, la Représentante spéciale du Secrétaire général des NU sur le suivi de l'étude sur la violence à l'encontre des enfants, le Réseau européen des ombudsmans d'enfants,...

En outre, plusieurs pays ont déjà manifesté leur intention d'appuyer notre demande et ont publiquement montré un soutien à notre initiative.

L'objectif serait de déboucher sur une résolution à la réunion de l'Assemblée Générale qui a lieu chaque année à l'automne à New-York.

II. Les formations au niveau international

Le Secrétariat international a organisé plusieurs formations à destination des sections de DEI et d'autres « défenseurs des droits de l'enfant » sur les mécanismes des Nations Unies de suivi des traités internationaux concernant les enfants.

Ces formations, qui se déroulent à Genève, permettent aux participants de se familiariser avec les mécanismes Onusiens, de mieux comprendre les possibilités de les utiliser et de voir plus concrètement l'impact que leur travail sur le terrain peut avoir au niveau international.

DEI Belgique a été régulièrement associé à l'organisation de ces formations.

III. Participation de Benoit Van Keirsbilck à des évènements internationaux en tant que Président du Mouvement

Les prestations liées directement ou indirectement à la Présidence internationale de DEI sont toujours aussi nombreuses et variées. Les lieux où il faut assurer une présence sont très divers : les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, des Conférences internationales, des groupes d'experts, des séminaires, des réunions internes au Mouvement liées plus directement au mandat de Président même,... De même, les thématiques abordées sont aussi variées, même si les questions liées à la justice des mineurs, à la justice adaptée aux enfants, sont évidemment majoritaires.

La liste des prestations dans le cadre de la Présidence internationale de DEI montre l'importance de la fonction, le rôle déterminant que joue DEI au niveau international, sa capacité de pouvoir influencer des rapports, décisions, réunions, recommandations,... et l'expertise qui lui est reconnue.

Malheureusement, en 2013, nous n'avons pas bénéficié de la reconduction du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous avait octroyé une subvention en 2012.

Une telle aide est par contre reconduite pour 2014.

Les objectifs de la Présidence de DEI sont :

- Soutenir l'action du Secrétariat international de DEI et participer à sa visibilité et à la recherche de fonds.
- Permettre une représentation de DEI dans un maximum de lieux stratégiques au niveau international pour faire progresser les droits de l'enfant pour augmenter la sensibilisation des décideurs à un meilleur respect des droits fondamentaux des enfants.
- Soutenir les sections de DEI dans les pays du Sud pour les aider à renforcer leurs capacités et leur représentativité et leur permettre ainsi de jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des droits de l'enfant sur le plan national.

Notons que toutes ces prestations, qui impliquent un temps considérable de préparation et de suivi n'auraient pas été réalisables sans le soutien accordé par DEI-Belgique et l'équipe de travail, en particulier l'appui de Andrea Salcedo qui assiste la Présidence internationale de DEI.



PARTIE III : PROJETS ET DEFIS

2013 aura été une année de consolidation de DEI-Belgique comme organisation vraiment professionnelle, qui se donne les moyens d'atteindre ses objectifs. En 2014, cette consolidation et professionnalisation suit son cours et se renforce encore un peu avec le développement de gros projets, dont la coordination d'un projet européen sur le contrôle des lieux de détention d'enfants en Europe.

Les différents projets en cours de préparation (et pour la plupart, en cours de réalisation !) sont :

1. L'éducation aux droits de l'enfant :

- par le Certificat, les animations, les conférences,...
- par la réalisation des outils pédagogiques
- par la formation de fonctionnaires du Service public de Wallonie en droits de l'enfant

Il faut renforcer la diffusion et l'utilisation de ces outils et améliorer l'accompagnement de la réalisation (comité d'accompagnement).

Par ailleurs, nous envisageons de mettre à jour et publier une nouvelle édition de l'ouvrage « les droits de l'enfant en questions ».

2. Le projet européen : l'amélioration de la surveillance des lieux de privation de liberté des enfants

CHILDREN'S RIGHTS BEHIND BARS

Human rights of children deprived of their liberty:

Improving monitoring mechanisms

Dans le cadre du Programme de justice pénale de la Commission européenne, DEI-Belgique lance, en collaboration avec 14 pays-partenaires européens, l'appui financier et technique du Conseil de l'Europe et la participation de 11 experts internationaux, une **recherche-action visant à améliorer les mécanismes de surveillance du respect des droits fondamentaux des enfants dans les lieux où ils sont privés de liberté.**

Le projet vise ainsi à renforcer les organes existants qui, d'une part, effectuent des visites et contrôlent tous les lieux de privation de liberté pour enfants et, d'autre part, ont à traiter des plaintes déposées par ces derniers, en réalisant un **guide pratique** qui les aidera dans la préparation, la réalisation et le suivi de ces visites et permettra ainsi de mieux garantir le respect des droits des enfants privés de liberté.



Le guide se basé sur :

- Une **recherche nationale** menée dans les 14 pays européens participant au projet,
- **14 rapports nationaux** et un **rapport général** qui seront publiés sur le site internet du projet;
- L'expertise des **11 experts internationaux** impliqués dans le projet;
- Les **standards européens et internationaux** applicables en la matière;
- Les résultats de **3 séminaires internationaux** impliquant tous les partenaires et les experts du projet.

Le projet fera également l'objet d'un **site internet** bientôt en ligne (www.childrenrightsbehindbars.eu) et d'une **conférence finale** à dimension européenne (en janvier 2016).

3. Suivi législatif et recours de principes

Il faut améliorer le suivi des décisions judiciaires obtenues et envisager d'autres recours, en fonction de l'actualité et des moyens qui peuvent être mobilisés.

4. Communication

En 2013, DEI-Belgique s'est doté de bons outils de communication ; il s'agit de les améliorer encore en 2014 et surtout de les mettre à jour régulièrement.

De même, il faut continuer à être présent dans des lieux stratégiques : salon de l'éducation, salon des outils pédagogiques, festival des libertés,...

5. Notre présence au niveau européen

L'idée de créer un bureau de DEI à Bruxelles qui aurait pour mission de faire du lobby et de développer un plaidoyer au niveau de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe suit son cours.

Il devrait voir le jour en 2014 mais la forme (Fondation d'utilité publique ?), la mission précise et les moyens de fonctionnement sont encore en discussion.

6. International

Le mandat de Président international est très prenant mais donne des perspectives intéressantes.

7. Des moyens humains et financiers

Il faut pouvoir continuer à construire une petite équipe et stabiliser le personnel. Les choses progressent doucement mais de manière intéressante. Nous sommes attentifs à toutes les opportunités qui se présentent à nous.